

La question du privilège dans les familles verrières du Hainaut, XVI^{ème}-XIX^{ème} siècles.

Stéphane PALAUDE

Docteur en Histoire

Vouloir répondre à la question du privilège dans les familles verrières du Hainaut entre les XVI^{ème} et XIX^{ème} siècles revient purement et simplement à vouloir déterminer quels étaient les acteurs qui avaient le droit d'apprendre et d'exercer l'art du verre dans cette région dont nous n'étudierons que la partie française. En l'occurrence, qui peut se permettre de transformer le sable de silice en un matériau protecteur capteur de lumière ? Qui est habilité à façonner ce produit à forte valeur ajoutée ? Nous pouvons tenter de donner une réponse hennuyère en nous consacrant à trois périodes : d'abord, du XVI^{ème} au XVII^{ème} siècle, ensuite, de la fin du XVII^{ème} siècle au XVIII^{ème}, enfin, au XIX^{ème} siècle. Existe-t-il réellement un privilège dans les familles verrières du Hainaut, c'est-à-dire un privilège comparable à celui des quatre familles de Lorraine, par exemple ? Selon toute vraisemblance, la réponse n'est pas aussi simple que la littérature de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} a bien voulu nous le rapporter.



L'art du verre baigne dans le mystère avec un souci du secret que les auteurs du XIX^{ème} siècle n'ont pas manqué de relever, voire d'amplifier, jusqu'à outrance peut-être. Le choix des matières premières, le mélange de la composition, la méthode de fabrication, tout demeure connu de quelques initiés seulement, selon bien des ouvrages anciens. Or, au vu des découvertes scientifiques récentes, nous nous apercevons que ces fameux secrets du verre ont été partagés par bien des verriers entre eux, aux mêmes époques et dans des lieux plus ou moins éloignés. Il en va ainsi, par exemple, du cristal dont l'attribution de la découverte au seul Anglais Ravenscroft doit être remise en question, le cristal au plomb ayant été mis au point par tâtonnements à travers l'Europe entière, de l'Italie à l'Angleterre. A force de secrets et de littérature, ce monde du verre nous apparaît fermé, alors qu'il était ouvert. Le cas le plus ancien sur lequel nous arrêtons nous est celui des Mairesse. Il éclaire d'un jour nouveau la période des XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles en Hainaut. Nous retrouvons cette famille sur les terres de l'abbaye de Foigny, sise en Thiérache, aux marges méridionales du Hainaut¹.

A la lecture de l'Histoire de l'abbaye de Foigny de dom Jean-Baptiste de Lancy, abbaye dont il est le prieur, nous comprenons que le territoire de l'abbaye cistercienne Notre-Dame ressemble, aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, à un vaste espace à conquérir, sorte de « Farwest » micro-européen de l'aube des Temps Modernes. D'une part, les artisans verriers y sont les bienvenus en vue de reconquérir les terres de labours perdues à cause de la longueur des guerres. D'autre part, s'y ruent des fils de maîtres-verriers à la conquête de leur propre installation. Plusieurs verreries voient le jour à partir de 1470 environ, mais surtout au tout début du XVI^{ème} siècle². Chaque maître-verrier

¹ Foigny, commune de La Bouteille (Aisne).

² Voir PALAUDE Stéphane, « Le verre, l'abbaye de Foigny et les Mairesse », in *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, t. LV, 2010.

implante sa fournaise et la fait fonctionner, certes avec d'autres personnes issues du monde verrier pour pouvoir souffler le verre, mais également avec des autochtones à des postes d'auxiliaires. Rappelons au passage que le four à verre ne fonctionne pas à cette époque en continu du premier au dernier jour de l'an, mais par campagne, dite encore fonte ou réveillée, d'une durée de quatre à six mois. L'emploi de personnes recrutées sur place, dans le cas présent en Thiérache, s'inscrit dans la logique de tout développement artisanal verrier, quel qu'en soit le lieu.

Nombre d'anciennes familles travaillant le verre se verront anoblies par les princes des régions dans lesquelles elles se sont installées. C'est le cas des Colnet en Hainaut, tant belge que français, entre autres. L'octroi de privilèges liés à cet anoblissement s'explique par le fait que les artisans verriers fabriquent des produits à forte valeur ajoutée. Leur fabrication rentabilise le bois qui abonde encore à cette époque et leur vente remplit les caisses de la principauté. En retour, la condition de noblesse permet aux artisans verriers d'échapper à toute une série d'impositions lourdes (taille, capitation, octroi, péage, etc.) qui freineraient le développement de leurs activités. Bien que nous ne puissions établir de stéréotypes de l'anoblissement par l'art du verre, pour les verreries ne serait-ce que françaises par exemple, à l'aube du XVI^{ème} siècle, l'accès à la noblesse par le biais verrier semble encore possible, lorsque certaines familles roturières parviennent à s'agréger à la noblesse verrière.

Dans le cas qui nous préoccupe, c'est-à-dire sur le territoire de l'abbaye de Foigny, de nouveaux ouvriers du verre sont recrutés sur place et formés certainement par les maîtres-verriers eux-mêmes pour occuper d'abord des postes subalternes (potiers, tiseurs, etc.), ensuite de grands-garçons (desservants de souffleur) et enfin de souffleurs à part entière. Les uns et les autres finissent par faire corps. Cette fusion aboutit à la création par les nouveaux ouvriers de véritables lignées reconnues nobles dès le début du siècle suivant, signe manifeste d'une assimilation consommée, confirmée par le mariage. Cela constitue une réponse simple au besoin de régénération de la profession hautement qualifiée de verrier où le recrutement endogamique présente très tôt un déficit majeur. Cette complète intégration professionnelle relève de la nouveauté pour une période aussi lointaine.

Parmi les nouveaux ouvriers du verre dans le Nord de la Thiérache, attardons-nous sur un membre de la famille autochtone des Mairesse dont nous ignorons le prénom. Nous ne disposons d'aucun écrit certifiant qu'il était véritablement auxiliaire de verrerie ou souffleur, mais de très fortes présomptions pèsent sur son travail à la verrerie du Vieux-Hutteau, sur le canton de Belleperche³. Fondé en 1502 à l'instigation de l'abbé de Notre-Dame de Foigny, cet établissement du Vieux-Hutteau est l'œuvre de Jean de Liège à la mort duquel sa veuve, Magdeleine de Muré (ou Muret), épouse François de Colnet, le descendant en ligne directe du fondateur de Quiquengrogne, verrerie créée en 1466 par Jean de Colnet à l'instigation des moines prémontrés de l'abbaye de Clairfontaine (Aisne), non loin de là. L'union Colnet-Muret permet de maintenir l'activité verrière au Vieux-Hutteau.

Quelques années plus tard, le 27 avril 1547, et sans qu'il nous ait été possible de nouer des liens de parenté précis, apparaît le nom de Jeanne Charpentier, veuve de Nicolas de Liège. Ce Nicolas était-il fils de Jean de Liège, ou bien un neveu ou cousin ? Nul ne sait. En revanche, parmi la descendance du couple Liège-Charpentier, nous retrouvons une fille, Barbe, laquelle épouse un certain Mairesse. De cette union Mairesse-Liège naît au moins un fils, Charles de Mairesse. Voilà

³ Commune de Landouzy-la-Cour (Aisne).

donc Mairesse portant la particule. Charles de Mairesse est cité en mai 1611 en qualité de seigneur de Rochefort, en compagnie de Philippe de Butin, seigneur de La Foy, Jacques de Surgret, seigneur de Provence, Charles David, écuyer domicilié à Gironsart, Fery de Brossart, écuyer, seigneur de Rondbuisson, Anne de Colnet, Anne de Laigret et Pierre du Solon, ces trois dernières personnes habitant alors Clairfontaine⁴. Tous ces patronymes appartiennent au monde local du verre de l'époque.

Charles de Mairesse a lui-même cinq enfants : François, Jean, Michel, Charles et Nicolle, cette dernière étant la seule fille de la fratrie⁵. François relève le titre paternel de seigneur de Rochefort et c'est en cette qualité et en compagnie de sa femme, Jacqueline de Senemond, qu'il échange avec l'abbé de Foigny sa part d'héritage sur Belleperche contre la vicomté de Thévigny, dite de Ployart, en 1629⁶. De son côté, Jean de Mairesse devient seigneur de Belleperche puis meurt sans descendance propre en 1651⁷. Pour ce qui est de Michel de Mairesse, ce seigneur de Belleperche vend sa part d'héritage paternel audit Belleperche à son frère François, seigneur de Rochefort, en 1621⁸. Son décès intervient sans doute avant 1627, année où Jean a déjà repris le titre de seigneur de Belleperche (voir ci-dessus). Quant au dernier enfant mâle de la lignée, Charles de Mairesse, époux de Gillette de Bouzy, il est connu comme « seigneur de Neuvemaison en partie » en 1629⁹. Enfin, l'unique fille de Charles de Mairesse père, Nicolle, convole en justes noces avec François de Ronty, seigneur de La Motte, lequel est allié directement à la famille des Bongard, mais n'appartient pas à la noblesse verrière, selon toute vraisemblance.

Le cas des Mairesse de Belleperche a donc ceci de particulier que l'artisanat verrier est très certainement à l'origine de la prise de la particule. D'une part, un membre de cette famille a approché de près ou de loin le travail du matériau verre. D'autre part, du fait de cette « approche », une fille de maître-verrier gentilhomme de son état, lui a été donnée en mariage, en l'occurrence Barbe de Liège. A la fois pour ne pas déroger à la condition de noblesse de sa femme et à sa condition de noblesse de son métier verrier, ledit Mairesse est devenu sieur de Mairesse ; preuve d'une assimilation consommée d'un nouvel arrivant, autochtone du Nord de la Thiérache, parmi les gentilshommes du verre.

Si l'assimilation à la condition nobiliaire verrière est applicable et appliquée à l'aube du XVI^{ème} siècle en Thiérache, ce n'est plus le cas un siècle et demi plus tard. Au début des années 1660, l'intendant de la généralité de Soissons, Dorieux, oblige les familles qui prétendent posséder cette

⁴ Cf. Sentence à Laon du 19 mai 1611 contre les tenanciers de Belleperche ; Arch. dép. Aisne, H 626.

⁵ Cf. Transactions des 3 mars 1612 et 22 avril 1625 ; Arch. dép. Aisne, H 625.

⁶ Cf. Echange du 22 décembre 1629 ; Arch. dép. Aisne, H 625. Ployart, commune de Ployart-et-Vaurseine (Aisne).

⁷ Cf. Sentence interlocutoire rendue à Laon le 11 septembre 1652 ; Arch. dép. Aisne, H 626. Dans cet acte, seule sa sœur Nicolle (voir ci-après) est mentionnée comme son héritière. Cela semble signifier qu'elle demeure la seule encore vivante en 1652 parmi les cinq enfants de Charles de Mairesse père.

⁸ Acte du 4 octobre 1621 dépouillé par E. Mennesson, *La Thiérache*, t. XI, 1886, p. 123. Sont inscrits indifféremment les patronymes Mairesse et Meresse pour désigner la même personne.

⁹ Cf. Acquisition du 22 décembre 1629 ; Arch. dép. Aisne, H 627. La seigneurie de Neuve-Maison (Aisne) passera ensuite entre les mains de la famille des Vaillant, puis de celle des Colnet du Houÿ-Monplaisir, héritière des Colnet de Quiquengrogne. Houÿ-Monplaisir, voir Monplaisir, commune de Fourmies (Nord).

qualité à produire quantité de preuves de leur condition. Les descendants des Mairesse de Belleperche peinent à justifier d'au moins quatre quartiers de noblesse. En effet, d'après le manuscrit « copié sur le manuscrit que MM. les commissaires (de 1661 et 1662) ont conservé, dont peu de personnes peuvent se flatter d'avoir un état si vrai », « Charles et Michel de Mairesse, frères, seigneurs de Neuve-maison, à Neuve-Maison, [sont] condamnés faute de titres suffisants, par M. Dorieux, à 1200 Livres [d'amende. De plus, ils] résident dans les bois depuis leur condamnation ». Par ailleurs, dans l'Élection de Guise, « Bongard, demeurant paroisse du Nouvion, a abandonné le pays aussitôt l'assignation »¹⁰.

Dans ces conditions, le temps de l'anoblissement par l'art du verre est largement révolu. Toutefois, l'art du verre n'abandonne pas pour autant ce lignage et c'est la raison pour laquelle notre choix s'est porté sur l'étude de la famille Mairesse. En effet, grâce aux recherches menées par Sylvie Varlet et Marcel Carnoy que nous remercions, nous avons pu renouer le lien entre les Mairesse et le verre ; par les femmes. Une certaine Anne Ermiette (ou Remiette) de Meresse (Mairesse), dont nous ignorons le degré de parenté avec les Mairesse de Belleperche, mais qui doit être relativement proche, épouse un dénommé Adam Desclochez (ou Du Clochié). De cette union, naissent plusieurs enfants. Françoise est baptisée à Mondrepuis le 12 octobre 1664, ayant pour parrain Louis de Ronty et pour marraine Françoise de Meresse¹¹. La naissance d'Anne est déclarée à Fourmies, parrain Charles Demanet et marraine Anne de Colnet¹². Marie naît à Landouzy-la-Ville le 24 octobre 1677¹³. Lors du baptême de Louise Françoise à Clairfontaine le 13 avril 1681, nous retrouvons Jean Verdelet, de Fourmies, en qualité de parrain ; Jean Verdelet dont la famille est fortement liée à l'artisanat du verre et aux Colnet du Houÿ-Monplaisir de Fourmies¹⁴. Enfin Félix-Antoine est déclaré à Saint-Gobain le 6 mars 1687, avec pour parrain Félix de Gréno, écuyer, seigneur de Flin, gentilhomme verrier, et pour marraine Marie de Gréno¹⁵. Les premières naissances se sont déroulées non loin de la verrerie du Houÿ-Monplaisir de Fourmies, propriété des Colnet ; la dernière près de Charles-Fontaine, verrerie en forêt de Saint-Gobain (Aisne). Des renseignements complémentaires qui nous ont été communiqués par Sylvie Varlet, Adam Desclochez est tiseur de verrerie, tout comme son fils le sera. L'art du verre n'a pas abandonné totalement les siens.

¹⁰ Manuscrit présenté par Edouard Fleury en février 1856 à la Société académique de Laon, *Bulletin de la société académique de Laon*, t. VI, 1857, p. 141 et p. 164. Bongard réside au Nouvion-en-Thiérache (Aisne), localité à proximité de laquelle la verrerie du Garmouzet est en passe d'être créée.

¹¹ Arch. dép. Aisne, 5 Mi 644. Mondrepuis (Aisne) se situe à proximité de Fourmies (Nord), Clairfontaine, Neuve-Maison et Wimpy (Aisne).

¹² Etat-civil de Fourmies.

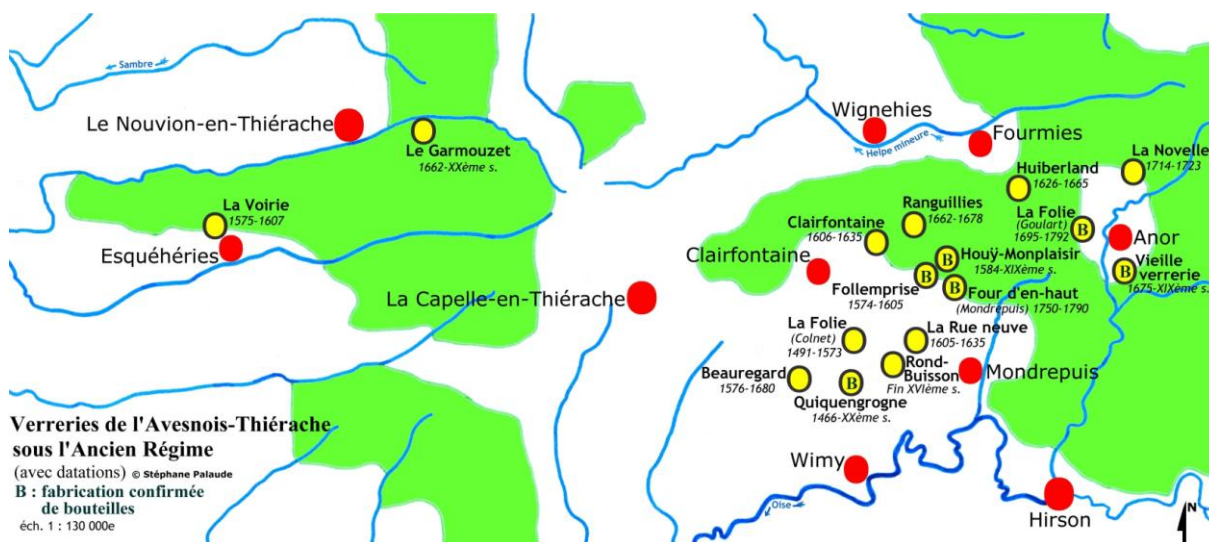
¹³ Arch. dép. Aisne, 5 Mi 623.

¹⁴ Arch. dép. Aisne, 5 Mi 740.

¹⁵ Arch. dép. Aisne, 5 Mi 302. Saint-Gobain sera le siège de la très célèbre Manufacture des Glaces, puis Compagnie de Saint-Gobain. Restent Pierre et Charlotte Des Clochiez dont Sylvie Varlet cherche toujours traces de leur naissance.

Les deux principales familles verrières d'Avesnois-Thiérache, sud du Hainaut, sous l'Ancien Régime

Famille française	Prénom	Site principal	Prise de direction	Famille lorraine	Prénom	Site principal	Prise de direction
Colnet	Jehan le Hennuyer	Quiquengrogne	1466				
	Nicolas	La Folie	1491				
	François	Vieux Hutteau	1530				
	Jehan	La Folie	1568				
	Pierre	Quiquengrogne	c. 1575				
épouse Anne, petite-fille de Pierre	Jean-Jacques	Houÿ-Monplaisir (Fourmies)	1672	Hennezel d'Ormois	Josué	Anor	1687
dit Colnet de la Cloperie	Charles	Houÿ-Monplaisir (Fourmies)	1690		Nicolas	Anor	1715
dit Colnet de Montplaisir	Charles	Houÿ-Monplaisir (Fourmies)	1738		Louis	Anor	c. 1736
dit Colnet du Houÿ	Louis	Houÿ-Monplaisir (Fourmies)	1767		François-Albert	Anor	1769



Ainsi donc, par l'exemple des Mairesse aux XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles, il apparaît qu'il n'existe pas véritablement de barrière empêchant un étranger au monde du verre de devenir verrier. Trop souvent, nous nous focalisons sur les patronymes nobles particulièrement cités dans divers ouvrages, en mettant les autres noms de côté par méconnaissance. Cependant, autour des familles connues gravitent nombre d'auxiliaires de verrerie qui deviennent le plus souvent souffleurs à part entière en un temps plus ou moins long, parfois sur plusieurs générations. Ceci se révèle plus vrai encore pour la période qui court de la fin du XVII^{ème} siècle au XVIII^{ème} siècle.

Au Houÿ-Monplaisir de Fourmies, ce n'est pas le fruit du hasard si certains témoins de baptêmes, mariages ou sépultures d'une famille ouvrière comme les Verdelet appartiennent à des familles nobles verrières célèbres comme les Colnet et les Foucault dès les années 1690. C'est le signe manifeste d'une assimilation à un métier qui a évolué. Pour preuve, dans la copie de l'Etat des ouvriers nécessaire et employé pour le service indispensable de la verrie du Houÿ dressé en 1743, nous dénombrons « huit ouvriers qui fabriquent le vers, gentilshommes et autres, [ce dernier terme revêtant une grande importance, et] huit souffleurs pour servir le maître cy dessus [...] »¹⁶. Parmi les familles de maîtres-ouvriers d'Avesnois-Thiérasche au XVIII^{ème} siècle, citons celles issues du recrutement de proximité et incorporées à la profession par la suite comme, outre les Verdelet, les Hasard et les Desmazure. Le parcours professionnel du Français Pierre Boulnois, révélé au travers des actes de naissance de ses enfants à Wignehies, mérite l'attention : de 1736 à 1749, il passe au Houÿ-Monplaisir de manouvrier à ouvrier à la verrerie, puis, non pas à maître-ouvrier, mais bien à « maître-verrier »¹⁷. Pourtant, il ne pourra se permettre de porter la particule ; pas plus que d'autres.

Les familles de maîtres-ouvriers d'origines locales côtoient celles d'origines « allemandes », en passant par la Belgique actuelle. La présence de ces verriers aux origines germaniques peut s'expliquer, d'une part par la proximité de la région carolorégienne et, d'autre part, par la position géographique du Houÿ-Monplaisir sur l'axe Charleroi-Paris, voire Bordeaux. Les verriers nomades y font halte au cours de leur long périple les conduisant vers d'autres verreries françaises, ou bien s'y sédentarisent. Gaspard Melchior Ebensthenher, ancien chef de four de Fère-en-Tardenois (Aisne), meurt non loin du Houÿ-Monplaisir le 8 janvier 1789 à l'âge de 70 ans. Son fils, Jean Wilhem, alias Jean Wilmain Ebensthenher-Gaspard, travaille à Fère-en-Tardenois de 1767 à 1769, puis nous le retrouvons au Houÿ-Monplaisir de 1782 à 1789. Sa dernière épouse, Marie Thérèse, appartient à cette autre famille germanique travaillant pour les Colnet au Houÿ-Monplaisir : celle des Vinck. Sans doute cette Marie-Thérèse est-elle la fille de Charles Vinck-Vinque-Vaincq-Wincq-Wincré, né à Trèves par Saint-Laurent et qui signe Wronger en 1744. Charles Vinck est « maître ouvrier en verrerie » au Houÿ-Monplaisir de 1746 à 1767 au moins¹⁸. Alexis Joseph Epechente, fils de Jean Wilhem, se marie en l'an II avec une représentante de la dernière dynastie « allemande » installée au Houÿ-Monplaisir : Marie Anne Angélique Festor, fille de Pierre Charles et de Marie Anne Epechten (Ebensthenher). Le premier Festor employé par les Colnet est Charles, né à Forbach, diocèse de Metz, « travailleur au four à verre [puis] maître ouvrier en verrerie » de 1741 jusqu'à son décès survenu le 25 janvier 1755.

Toutefois, la formation de personnel autochtone et l'emploi d'ouvriers « allemands » ne signifient pas pour autant l'abandon du recours aux forces vives de la famille Colnet du Houÿ-Monplaisir. La transmission du savoir-faire ancestral au sein de la famille par filiation ou mariage se perpétue. C'est ainsi que l'écuyer Jean-Baptiste de Preseaux devient l'époux de Marie Françoise Michelle de Colnet et apprend son métier de maître-verrier au Houÿ-Monplaisir, établissement de son beau-père. Les Preseaux sont alliés aux Colnet depuis le mariage de Marie Angélique, fille de

¹⁶ Acte du 19 août 1743 ; Arch. Dép. Nord, C Intendance 8388, Intendance de Hainaut.

¹⁷ BURY Michèle, *Wignehies, Baptêmes, Naissances, Mariages, Sépultures, Décès, 1687-An XIV*, Valenciennes, Association Généalogique Flandre Hainaut, 2001, Table des actes de naissances, p. 9. Il est reconnu souffleur de verre dans un certificat établi par Renon, curé de Fourmies, le 8 septembre 1747 ; Arch. Dép. Nord, C Intendance 8388, Intendance de Hainaut. Nous l'avions à tort assimilé à un simple ouvrier de cour ; voir PALAUDE Stéphane, « Le verre plat sous l'Ancien Régime en Avesnois-Thiérasche », in *De glace et de verre, Deux siècles de verre plat franco-belge (1820-2020)*, catalogue d'exposition rédigé sous la coordination de HAMAIDE Frédéric, Ecomusée de l'Avesnois, Imprimerie Gantier, fév. 2008, p. 16, note 56.

¹⁸ BURY Michèle, *Wignehies, Baptêmes...*, op. cit., Table des actes de naissances, p. 111, et Table des actes de mariages, p. 87.

Nicolas, grand prévôt de la maréchaussée du Hainaut, avec Charles de Colnet de la Cloperie le 9 juin 1718. Entre 1781 et 1789, Charles de Preseaux, fils de Jean-Baptiste et de Marie Françoise Michelle née Colnet, passe du rang d'ouvrier de verrerie à celui de souffleur de verre. Il est lui aussi le témoin de la symbiose qui règne autour du four verrier du Houÿ-Monplaisir, puisqu'il épouse Marie Marguerite Festor.

Festor, Verdelet et de Préseaux appartiennent à un même monde, celui du verre. L'idée d'appartenance à cette profession particulière de la verrerie s'enracine au cours du XVIII^{ème} siècle, tandis que s'estompe la noblesse de race. Ceci s'explique d'autant mieux que, dès la fin du XVII^{ème} siècle, beaucoup de gentilshommes verriers avesno-thiérachiens travaillent aux côtés de maîtres-ouvriers de plus en plus nombreux, au point de ne plus se distinguer véritablement de ceux-ci. Les seconds ont assimilé les valeurs corporatives verrières des premiers. Et le cas ne s'applique pas seulement aux hommes du Houÿ-Monplaisir.

A la verrerie d'Anor, ou plutôt aux verreries d'Anor puisque, à la veille de la Révolution française, deux fours fonctionnent simultanément, l'un à la Vieille verrerie pour les bouteilles à destination de la Champagne viticole, l'autre à La Folie-Goulart pour le verre à vitres, nous retrouvons plusieurs patronymes de verriers dans la comptabilité¹⁹. Le seul maître-verrier d'extraction noble n'est autre que le propriétaire des deux sites, véritable capitaine d'industrie à la tête de son entreprise : François-Albert de Hennezel d'Ormois. En dehors de celui-ci, pendant la campagne de 1788-1789, les souffleurs sont des maîtres-ouvriers : Jean Hocquemiller, Gaspard Hocquemiller, Charles Falleur et Joseph Falleur²⁰. Leur nom est toujours précédé dans les registres comptables de la mention « Monsieur », y compris pour Marc Hocquemiller, seul à conserver ce titre alors qu'il travaille comme gamin de verrerie. Son compagnon de travail, le « gamin » Fisse (Fisser, Fischer) est père de trois garçons dont le plus âgé travaille avec lui sur le four. Fischer appartient à une vieille famille allemande du verre. D'une autre famille verrière d'origine allemande, Jacques Epect (Epechtenne) façonne des pots à Anor. Voilà pour le personnel d'origines germaniques.

D'origines locales, citons les auxiliaires Louis Gordien et Louis Landousÿ, lesquels portent des patronymes d'ouvriers familiers de la verrerie du Garmouzet, proche Le Nouvion-en-Thiérache. Le recrutement du personnel de soufflage anorien reste ouvert à des étrangers aux familles connues du verre. De nouveaux noms apparaissent chez les souffleurs : Bastien Gevelle, Sartieaux (Sartiaux) et Pupilé (Pouplier).

Il est donc évident que l'axiome selon lequel seuls des enfants de verriers accèdent à la profession de leurs pères ne repose pas sur des bases solides. L'abolition des privilèges dans la nuit du 4 au 5 août 1789 ne change rien dans les rapports qui existent entre ouvriers verriers en Hainaut. Maîtres-verriers et maîtres-ouvriers continuent d'entretenir cette mutuelle reconnaissance qui existe entre eux. Alors est-ce au XIX^{ème} siècle que les choses évoluent ? Troisième période de notre étude et sans doute la plus déterminante, le XIX^{ème} siècle est un siècle de tentative d'octroi de privilèges ou de référencement appuyé.

¹⁹ Nous disposons des états de septembre 1788 et avril 1789 ; Arch. Dép. Nord, 9 H 1436, Abbaye de Liessies.

²⁰ Un Falleur d'une branche collatérale sera reconnu noble par les autorités des Pays-Bas autrichiens au XVIII^e siècle, et encore ce dernier avait-il épousé une Colnet ; ce qui a fortement influé sur l'anoblissement.

Pourtant aucun changement ne survient véritablement au lendemain de la Révolution française. Le 20 octobre 1807, le régisseur de la première verrerie de Trélon (Nord), Nicolas Denis, parvient à engager dans la région de Charleroi quatre maîtres-ouvriers, dont Georges Auquemiler (Hocquemiller) de Lodelinsart et Joseph Ferdinand Gevelle – patronymes familiers –, et quatre grands-garçons dont Jean Joseph Cambier auquel se joindra par la suite Pierre Desguin²¹. Or, les maîtres de verreries de la première moitié du XIX^{ème} siècle, en abandonnant certains travaux verriers aux enfants, ont rendu ces derniers indispensables. Vers 1830-1850, pour des raisons financières, il n'est plus envisageable d'affecter un adulte au poste de gamin de verrerie, comme c'était le cas à Anor avant la Révolution. Par ailleurs, lorsque le verrier fonde une famille, la naissance des enfants provoque une baisse des revenus du foyer. Cette baisse est compensée par l'envoi au travail des enfants plus âgés. Le recrutement des gamins de verrerie est donc devenu endogamique. Il participe au maintien de forts salaires en verrerie à bouteilles avesno-thiérachienne. Les enquêteurs de 1848 le soulignent à la verrerie à bouteilles, dite noire, de Trélon : « les ouvriers du grade plus élevé, qui portent le nom de souffleurs, ne laissent pas arriver à ce même grade ceux qui ne sont pas enfants de souffleurs. C'est un privilège de race contre lequel se sont heurtées inutilement des tentatives bien souvent répétées ».

La situation est identique à Landrecies (Nord) où l'« on n'admet des enfants de souffleurs qu'à l'âge de douze à treize ans »²². Cet état de choses perdure, puisque, vers le milieu des années 1850, il est à nouveau remarqué qu'à la verrerie noire de Trélon, « la moyenne élevée [des salaires] est due à ce que les souffleurs ne souffrent ni concurrents ni apprentis hors des familles des souffleurs ; ce privilège s'est maintenu [...] malgré les efforts des chefs d'usine »²³. Nombre de dirigeants d'établissements verriers combattent ce phénomène, parfois avec succès. Adolphe Patoux, des verreries en bouteilles et à vitres d'Aniche, « est parvenu, en formant lui-même des souffleurs, à s'affranchir de la dépendance dans laquelle les maîtres de verreries se trouvent placés à l'égard de leurs ouvriers, [rendant] un grand service à toute la verrerie du Nord »²⁴. Dans le Centre de la France, les établissements à bouteilles Hutter & Compagnie de Rive-de-Gier « rivalisent avec des usines qui n'emploient que des ouvriers pur sang, [ayant embauché en 1846 et 1847] en Italie, Espagne et Angleterre » et formant des apprentis non issus de parents verriers²⁵.

Les maîtres de verreries d'Avesnois-Thiérache n'ont pas procédé de même. La vieille tradition d'ouverture au recrutement extérieur qui existait sous l'Ancien Régime a été maintenue, par exemple à Quiquengrogné jusqu'en 1839 au moins. Puis, dans les années 1840, cette capacité d'ouverture s'étiolle. Les verriers en bouteilles imposent un « privilège de race », ce que nous considérons comme une nouveauté. Nombre d'auteurs du XIX^{ème} siècle ont insisté sur le fait que les enfants d'ouvriers succèdent à leurs pères, dans la mine ou le textile par exemple. Les garçons employés à la verrerie à vitres De Violaine à Prémontré (Aisne) sont en effet pour la plupart issus de

²¹ PALAUDE Stéphane, « L'implantation de la verrerie noire à Trélon », *Valentiana, Revue d'histoire des pays du Hainaut français*, n° 21, juin 1998, p. 67.

²² Pour Trélon et Landrecies, voir Enquête de 1848 ; Arch. Dép. Nord, M 547/1, Préfecture du Nord.

²³ Statistique, Trélon, Industrie ; Arch. Dép. Nord, J 1706/7, Archives municipales de Trélon. Document daté en fonction des indications des différentes rubriques.

²⁴ *Annuaire statistique du Département du Nord, 1850*, Lille, Imp. Danel, 22^{ème} année, 1850, p. 422.

²⁵ *Rapport du jury central de l'exposition des produits de l'industrie française de 1849*, Paris, Imp. Nationale, 1850, t. 2, p. 885-886.

familles de souffleurs en 1843-1844²⁶. Dix ans plus tard, la société Collignon & Fils, à Trélon, compte deux gamins de verrerie qui ne sont pas d'extraction verrière, Jules Carion et Elizé Pont. Ce sont sûrement ces derniers qui ont été mal accueillis par les souffleurs dont 76 % d'entre eux sont de nationalité belge. Comment des verriers non naturalisés ont-ils pu imposer leur volonté aux dirigeants de Trélon ?

Il faut, pour le comprendre, tenir compte de plusieurs faits. D'une part, les maîtres de verreries trélonais sont complètement tributaires de leur personnel chevronné. L'accroissement des commandes en bouteilles champenoises accompagne la pérennisation des entreprises. La fidélisation du personnel hautement qualifié est un vecteur de développement industriel. Cela explique en partie, selon nous, le phénomène de recrutement du personnel de la Manufacture de Saint-Gobain à l'intérieur de ses propres effectifs au XVIII^{ème} siècle et au siècle suivant. Proposer du travail aux enfants de ses ouvriers qualifiés permet d'attacher davantage ces derniers à l'entreprise et de faciliter la régénération de la profession. D'autre part, les souffleurs en bouteilles trélonais ménagent leur avenir. La champenoise est devenue un produit de luxe dont le soufflage rapporte bien plus aux verriers que dans la bouteillerie commune. Tout naturellement, les verriers commencent à réserver les emplois hautement qualifiés aux leurs.

La fermeture au recrutement extérieur touche aussi Quiquengrogne et le privilège de sang s'y impose pour longtemps. Le gérant Déhu y est confronté en 1863. Il porte l'affaire devant la justice de paix d'Hirson. Un de ses souffleurs, Octave Gevelle, s'est opposé « à l'admission dans l'usine [...] de souffleurs étrangers auxquels les anciens souffleurs donnent le nom de bâtards, par opposition à ceux qui se considèrent comme souffleurs de sang ». Or, note le greffier du juge de paix, « il est constant qu'à Quiquengrogne, il est d'usage d'admettre de préférence à tous autres, comme ouvriers souffleurs, les parents des anciens souffleurs ou souffleurs en titre ». Malgré cela, Déhu ne comprend pas pourquoi il ne pourrait « recevoir l'engagement d'ouvriers souffleurs étrangers dits bâtards » quand les besoins de l'usine le réclament. Le juge de paix lui donne raison : « cet usage respecté le plus possible dans l'usine de Quiquengrogne ne peut point avoir force de loi pour les ouvriers et créer au profit exclusif de ces derniers des privilèges absurdes, [...] ces vieilles traditions de l'ancien régime de [l'établissement de Quiquengrogne] n'ont plus leur raison d'être [...] »²⁷. Le privilège de race verrière n'est donc que de création toute récente. Mais il ne manquera pas d'être développé et repris par bien des auteurs de la fin du XIX^{ème} siècle, syndicalistes verriers ou érudits, lesquels participeront à la naissance d'un quasi mythe, celui de la Race verrière.



Qui peut se permettre de transformer le sable de silice en un matériau protecteur capteur de lumière ? Qui est habilité à façonner ce produit à forte valeur ajoutée en Hainaut entre la fin du XVI^{ème} siècle et le XIX^{ème} siècle ? Entre usage et privilège, il apparaît que, certes, le verre est façonné par les membres de certaines familles anoblies par l'art du verre, comme celle des Colnet, mais le recrutement de cette profession reste ouvert à bien des étrangers. Et si l'art du verre ne permet plus d'être anobli, il n'en demeure pas moins qu'en verrerie, nobles et roturiers, c'est-à-dire maîtres-verriers et maîtres-ouvriers hennuyers, se côtoient sans faire de distinction, quelles que soient leurs origines sociales, géographiques ou linguistiques. C'est avec l'industrialisation du XIX^{ème} siècle que les

²⁶ Rapport d'inspection pour les années 1843 et 1844 ; Arch. Nat., F¹² 4709.

²⁷ Affaire de la Société Vicomte Van Leempoël, Déhu & Compagnie contre Octave Gevelle du 22 octobre 1863 devant le juge de paix d'Hirson ; Arch. Dép. Aisne, 283 U 1, Justice de paix d'Hirson.

mentalités évoluent, faisant naître la sujétion en créant de toute pièce un privilège de race dont l'axiome premier n'a été autre que d'affirmer qu'il n'était possible de régénérer la profession de verrier qu'au sein exclusif des familles verrières. C'est ainsi qu'un usage du début de l'ère industrielle devient un privilège cinquante ans après leur abolition dans la nuit du 4 au 5 août 1789.